

ARRÊTÉ DU MAIRE N°161/2022

Le Maire de la commune de SEYSSEL (Haute-Savoie),

Vu

- le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212.2, 2213.1,
- le Code de la Route,

Considérant

- la demande de Mme Julie Zanni pour une autorisation de stationnement d'un véhicule de déménagement au N° 8 place de l'Orme le samedi 23 juillet.
- qu'il est nécessaire de prendre toutes les précautions pour la sécurité des usagers et des intervenants,

ARRÊTE

ARTICLE 1 - Le samedi 23 juillet 2022 de 7h à 12h, Mme ZANNI est autorisée à stationner son véhicule de déménagement au niveau du 8 place de l'Orme.

ARTICLE 2 - La signalisation provisoire réglementant le stationnement sera mise en place et enlevée par le demandeur.

ARTICLE 3 - Le demandeur veillera à conserver et à rendre le domaine public en parfait état.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté sera publié et affiché dans les formes et aux lieux habituels.

Ampliation sera adressée :

- à Mme Julie ZANNI, 8 place de l'Orme 74910 SEYSSEL
- à la gendarmerie de Seyssel,
- au centre de secours de Seyssel.

A Seyssel, le 21 juillet 2022

Le Maire

Gérard LAMBERT

Pour le Maire empêché
l'Adjoint

Gilles CALLET

